



Reclassement suite a arret maldie a "la poste"

Par **egy**, le **05/05/2012 à 18:16**

Bonjour,rnrnJe suis salarié a la poste depuis Septembre 2009, je précise que je n'ai pas le statu fonctionnaire, je suis bien salarié...rnCela va bientôt faire 1 an que je suis en arret maladie (depuis Juin 2011).rnJ'ai depuis peu été déclaré travailleur handicapé par la MDPH (50 et > 80 %)jusqu'en Juillet 2016 .rnJe suis obligé de reprendre le travail en Septembre de cette année car je ne persevrais plus d'indemnité de la securité social, pourtant mon état de santé ne me permet pas de reprendre mon poste, mais impossible de vivre si je ne perçois plus rien...rnrnJe viens vers vous car je suis perdu , je ne sais pas trop quoi faire.rnJ'ai de tres gros problemes de dos, cela m'empêche de rester debout trop longtemps, je ne peu non plus rester constamment assise et enfin les long trajet en voiture me sont impossible...rnrnJe sais que mon employeur peu me reclasser suite a deux visite chez le medecin du travail (espacé de 2 semaines), mes craintes sont les suivantes:rnrn- L'employeur peut il me reclasser a une distance superieur de mon poste actuel ? Si oui combien ? Car en ce moment mon poste se trouve a 30kms de mon domicile, seulement mon directeur adjoint ma fais sous entendre que si il y a reclassement se sera a Lognes , cela se situe a 90 kms de chez moi. Etant donnée que je ne peu faire de long trajet en voiture ce n'est pas envisageable. Que puis je faire?rnrn- Je depend du secteur de la distribution, j'aimerais savoir si l'employeur peu me changer de secteur ? Cela m'arrangerai car j'espere pouvoir occuper un poste au guichet au alentour de chez moi (bureaux de poste)rnrn- Et enfin , je dois dire que je n'ai aucune confiance envers le medecin du travail , la derniere fois que je l'ai rencontré elle était froide et semble avoir aucune empathie , cela me fais peur car je crain de ne pas etre comprise , le medecin semble plus viser les interets de l'entreprise..rnrnJ'aimerais savoir si je pouvais avoir des reponses a mes questions , si on pouvait me guider sur les demarches a suivre etc...rnJe suis tres inquiète pour mon avenir mais aussi les difficultés financiere qui risquent de suivre (vivre avec seulement le salaire de mon compagnon, nous avons de plus un bébé)rnrnMerci de bien vouloir m'aider

Par **vahinerii**, le **09/05/2012 à 07:35**

bonsoir je suis de la polynésie française et on a presque le même soucis sauf que dans ma situation c'est mon employeur qui est dur avec moi qui ne ma pas laisser trop le choix de déposer plainte contre la boîte. Je travail également à la poste.rnrnTout à commencé en 2005 lorsque j'ai été muté sur faa'a aéroport là où tous ce chemine (la base) mon travail consiste à porter les charges lourdes à trier les colis; les paquets; le courriers; et à les dépoter. rnrnHors un jour je me suis sentis mal j'avais une douleur dans mon dos qui au départ n'étais pas encore diagnostiqué. J'ai eu un malaise et j'ai du voir un médecin d'urgence qui lui à vu comme un début de dépression et angoisse. Début 2006 je suis encore muté cette fois si dans une agence sur Pirae ou il y a que le trie de cette commune. J'avais toujours ces douleurs qui s'avérer plus instance et là j'ai vu un autre avis médical qui m'a fais plusieurs examen et a donné une petite hernie L4-L5 pas très méchant si je suis les conseils du médecins. 2008 retour sur faa'a aéroport où tout a débuté. rnrnEt là je présente les certificats médicaux; les restrictions de la médecine du travail disant que je ne peux plus porter plus de 5kg; ni de station debout prolongé et que je dois avoir un autre poste. rnMais rien pas de nouvelles d'aucun de mes chefs n'y de la hiérarchie ; n'y de mon syndicat. Les jours passèrent et mes douleurs étaient chronique au point de boité, mon médecin traitant m'a encore fait un certificat médical disant que j'ai une hernie assez importante que je ne dois plus porter de charge lourdes pas plus de 5kg et les restrictions. Mais toujours rien jusqu'en novembre 2008 où le monte charge ne fonctionnait plus et que nous agent ont du faire la chaîne à répétition ce qui a fait qu'au dernière sac lancé par un collègue, je me suis cassé le dos. J'ai eu un AT le 04/11/2008.rnrnMon chef n'a pas voulu prendre en compte mon AT j'ai du prendre en main mon AT et rencontrer l'inspection de travail qui m'a suggérer d'envoyer un courrier en recommander à la caisse de prévoyance social de chez nous et là mon AT a été pris en considération. Mais mon poste a été la même pendant des années et intervention sur intervention.rnrnJe viens de sortir de l'hôpital j'ai entamé ma 6ème opération (on ma fait une arthrodèse postérieur L3-L4-L5, et il n'y a qu'en 2010 qu'ils se sont décider à ma changer. Mais mon changement de poste n'a pas vraiment fait quelque chose car je suis avec des agents qui ont un grade plus élever que le mien un grade AQ1 et je fais leur boulot avec bcp de stress. Je suis également reconnu infirme mais pas encore de taux d'invalidité car je n'aie pas encore eu mon certificat de consolidation.rnrnMais cette année j'ai décider de me battre, de ne plus marcher avec mes cannes anglaise d'abord et de demander dommages et intêrets.rnrnPour ce qui te concerne essaie de demander un avis auprès de l'inspection de travail et de ton médecin traitant. Où fais des recherches sur le net. Tout les solutions sont permis. rnrnBon courage et bon rétablissement.